

Présente le lundi, mercredi  
après-midi et vendredi

Lycée professionnel  
Ambroise Croizat

*Me contacter*

*Madame CROS*  
*Assistante sociale scolaire*  
*Mail : [asylvie.cros@ac-bordeaux.fr](mailto:asylvie.cros@ac-bordeaux.fr)*  
*Via Pronote*



Téléphone : 05.59.64.43.75

Service social en  
faveur des élèves

DSDEN40

**Madame CROS**

# UN SERVICE SOCIAL DANS VOTRE ETABLISSEMENT SCOLAIRE

## Intervient à la demande :

- De l'élève
- De sa famille
- De l'équipe éducative
- Des partenaires extérieurs
- ...

## Accompagne dans la recherche

de solutions adaptées aux difficultés :

- Scolaires
- Familiales
- Personnelles
- Matérielles et administratives
- etc...

## A un rôle de :

- Conseil
- Dialogue
- Écoute
- Aide
- Information
- Soutien

## Sur différentes thématiques :

- Absentéisme, décrochage, comportement, échec scolaire, accès à l'école pour tous
- Difficultés familiales, conflits, difficultés relationnelles
- Mal-être, conduites à risque, deuil, violences, harcèlement
- Inclusion des élèves en situation de handicap
- Accès aux droits, demande d'aides financières
- ...

*Selon l'article L411-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et dans le cadre du Code de déontologie, l'assistante sociale est soumise au secret professionnel.*

Landes. Les élèves doivent être scolarisés dans un établissement du second degré, public ou privé, relevant du Ministère de l'Education Nationale ou ouvrant droit au bénéfice des bourses nationales.

❖ Dossier à constituer

- Soit par demande en ligne (<https://scolaire.transports.nouvelle-aquitaine.fr/school-it/ma/#>).
- Soit par dossier papier (s'adresser au secrétariat de l'établissement)

## AIDES

- **Fonds Social Lycée (Aide(s) soumise(s) à une commission interne au collège)**

Pour la demi-pension, internat, fournitures scolaires, vêtements, transports, hygiène, sorties et voyages scolaires ...

Pour demander cette aide, un dossier est à constituer. Il est disponible auprès de l'assistante sociale du lycée ou du gestionnaire ou du secrétariat.

- **Pass'Sport**

C'est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant (pour les familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire) pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif ou UNSS.

En août, un email ou un courrier est envoyé par le Ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques, aux familles éligibles.

- **Pass Culture**

Ce Pass permet de faciliter l'accès des jeunes à la Culture. Sont concernés les élèves de 15 ans à 18 ans. Son montant est de 20 € l'année des 15 ans et de 30 € l'année des 16 ans et 17 ans.

Il faut télécharger l'application « Pass Culture » et s'y inscrire.



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Landes

# DROITS ET AIDES AU LYCEE PROFESSIONNEL

**Le Service Social en Faveur des élèves reste à votre disposition pour tout renseignement.**

**Madame CROS, assistante sociale**

**Lycée professionnel Ambroise Croizat - Tarnos**

**05.59.64.71.34 / 05.59.64.43.75 (ligne directe)**

**[asylvie.cros@ac-bordeaux.fr](mailto:asylvie.cros@ac-bordeaux.fr)**

## Droits (Soumis à conditions de ressources)

### > Allocations de rentrée scolaire

- 454,60 € pour un enfant âgé de 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 18 ans au 15 septembre de l'année de la rentrée scolaire.

Elle est versée mi-août par la CAF ou la MSA

### > Bourses nationales (ou bourses de lycée)

Cette aide est à destination des élèves demi-pensionnaires, internes et externes.

6 échelons existent en fonction des ressources. (avis d'imposition N-1 : avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023)

Le montant annuel varie entre 474 € pour le 1<sup>er</sup> échelon et 1008 € pour le 6<sup>ème</sup> échelon. Ce montant de bourse est versé en 3 fois (à chaque trimestre).

**Cette bourse est versée directement au lycée, elle est déduite du montant de la demi-pension ou de l'internat.**

#### ❖ Spécificités

Les élèves boursiers peuvent (en fonction de leur spécialité) bénéficier d'une **Prime d'équipement**.

Les élèves boursiers peuvent également bénéficier d'une **Prime d'Internat**.

Les élèves boursiers ayant obtenu la mention bien ou très bien au DNB peuvent prétendre à une **Bourse au mérite**.

Les élèves éligibles à la bourse du lycée, ayant arrêté leurs études pendant au moins 5 mois et ayant entre 16 et 18 ans, peuvent prétendre à une **Prime de reprise d'études** s'ils reprennent des études au lycée professionnel sous statut scolaire.

**Ces Primes sont directement versées en même temps que les bourses nationales.**

#### ❖ Dossier à constituer

Au moment de l'inscription ou de la réinscription vous pouvez consentir à l'étude automatique de votre droit à la bourse et ainsi vous êtes dispensés de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire 2024 et les rentrées scolaires futures.

Si vous ne donnez pas votre consentement, la demande en ligne peut se faire sur le portail **scolarité services** accessible avec les identifiants **Educonnect** (<https://leservices.education.gouv.fr>).

Ou soit par dossier papier (s'adresser au secrétariat de l'établissement).

**Demande à effectuer du 1<sup>er</sup> septembre au 17 octobre 2024.**

### > Bourses départementales (conseil départemental)

Cette aide concerne uniquement les demi-pensionnaires ou internes résidant dans les Landes. Elle permet également aux internes d'avoir une aide pour les transports.

#### ❖ Dossier à constituer

• Soit par demande en ligne (<https://messervices.landres.fr>)

• Soit par dossier papier (s'adresser au secrétariat de l'établissement)

***Demande à effectuer de septembre à mi-novembre chaque année.***

### > Transports

Il est gratuit pour les demi-pensionnaires résidant dans les Landes, si la distance domicile/établissement scolaire est supérieure à 3kms.

Pour les internes, afin d'alléger les frais de scolarité engagés par les familles, une aide au transport de fin de semaine peut être attribuée aux élèves de collèges et lycées dont le domicile parental se situe dans les